

Des 25 et 29 juin et 2 juillet 2015

Minute n° 1491

CESSION IMMOBILIÈRE

conclue entre

La Commune mixte Alle,
La Commune mixte La Baroche,
La Commune mixte Basse-Allaine,
La Commune mixte Beurnevésin,
La Commune mixte Boncourt ,
La Commune mixte Bonfol,
La Commune mixte Bure,
La Commune mixte Clos du Doubs,
La Commune mixte Coeuve,
La Commune mixte Cornol,
La Commune mixte Courchavon,
La Commune mixte Courgenay,
La Commune mixte de Courtedoux,
La Commune mixte Dampfreux,
La Commune mixte Fahy,
La Commune mixte Fontenais,
La Commune mixte Grandfontaine,
La Commune mixte Haute-Ajoie,
La Commune mixte Lugnez,
La Commune municipale de Porrentruy,
La Commune mixte Rocourt,
La Commune mixte Vendlincourt,

cédantes.

et

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

syndicat au sens des articles 123 et suivants de la Loi sur les
Communes, avec siège à Porrentruy

cessionnaire.

Me Hubert Freléchoux, Me Charles Freléchoux, Notaires
Rue Auguste Cuenin 24, 2900 Porrentruy – Suisse

CESSION IMMOBILIÈRE

Par-devant

Me Charles Freléchoux,
notaire du Canton du Jura
avec Etude à Porrentruy, soussigné,

ont comparu :

- 1) Monsieur **Stéphane Babey**, né le 23 mai 1971, fils de Jacques Babey, originaire de Grandfontaine / JU, domicilié à 2942 Alle / JU,

Monsieur **Raymond Julien**, né le 20 août 1957, fils de Joseph Julien, originaire de Clos du Doubs / JU, domicilié à 2942 Alle / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte Alle

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 mars 2015 annexé aux présentes ;

- 2) Monsieur **Jean-Pierre Gindrat**, né le 18 août 1953, fils de Joseph Gindrat, originaire de La Baroche / JU, domicilié à 2953 Pleujouse / JU,

Monsieur **Christian Gerber**, né le 7 août 1968, fils de Rodolphe Gerber, originaire de Langnau i. E. / BE, domicilié à 2953 Fregécourt / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte La Baroche

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 février 2015 annexé aux présentes ;

- 3) Monsieur **Michel Choffat**, né le 16 mars 1952, fils de Martin Choffat, originaire de Coeuve / JU, domicilié à 2925 Bux / JU,

Monsieur **Jean-Pierre Brugnerotto**, né le 26 janvier 1961, fils de Giannino Brugnerotto, originaire de Basse-Allaine / JU, domicilié à 2923 Courtemaîche / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :



Commune mixte Basse-Allaine

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 4) Monsieur **Daniel Egloff**, né le 26 mars 1947, fils de Fritz Egloff, originaire de Niederrohrdorf / AG, domicilié à 2935 Beurnevésin / JU,

Madame **Karine Gury-Laville**, née le 22 janvier 1981, fille de Martin Laville, originaire de Pleigne et Haute-Ajoie / JU, domiciliée à 2935 Beurnevésin / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Beurnevésin

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 novembre 2014 annexé aux présentes ;

- 5) Monsieur **André Goffinet**, né le 2 juillet 1941, fils de Joseph Goffinet, originaire de Basse-Allaine / JU, domicilié à 2926 Boncourt / JU,

Monsieur **Vincent Plumez**, né le 11 novembre 1971, fils de Denis Plumez, originaire de Haute-Ajoie / JU, domicilié à 2926 Boncourt / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte Boncourt

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 mars 2015 annexé aux présentes;

- 6) Monsieur **Fernand Gasser**, né le 23 février 1966, fils de Robert Gasser, originaire de Langnau im Emmental / BE domicilié à 2944 Bonfol / JU,

Madame **Solange Chapuis Mehmetaj**, née le 27 juillet 1965, fille de Léon Chapuis, originaire de Bonfol / JU, domiciliée à 2944 Bonfol / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Bonfol

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 7) Monsieur **Patrick Zumbühl**, né le 9 mai 1974, fils de Richard Anton Zumbühl, originaire de Oberdorf / NW, domicilié à 2915 Bure / JU,

Madame **Stéphanie Girardin**, née le 8 juillet 1988, fille de Daniel Girardin, originaire de Le Bémont / JU, domiciliée à 2950 Courgenay / JU,



- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Bure

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 8) Monsieur **Albert Piquerez**, né le 14 décembre 1949, fils d'Eugène Piquerez, originaire de Clos du Doubs / JU, domicilié à 2886 Epiquerez / JU,

Monsieur **Philippe Burket**, né le 12 juillet 1974, fils de Michel Burket, originaire de Sion / VS, domicilié à 2882 St-Ursanne / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte Clos du Doubs

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 9) Monsieur **Benoît Bleyaert**, né le 16 décembre 1975, fils de Roger Bleyaert, originaire de Coeuve / JU, domicilié à 2932 Coeuve / JU

Madame **Flore Brahier**, née le 24 avril 1978, fille de Bernard Brahier, originaire de Coeuve / JU, domiciliée à 2932 Coeuve / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Coeuve

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 février 2015 ;

- 10) Monsieur **Ernest Gerber**, né le 11 août 1963, fils d'Ernest Gerber, originaire de Langnau i. E. / BE, domicilié à 2952 Cornol / JU,

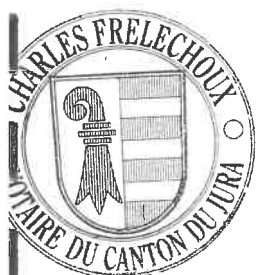
Monsieur **Gilles Villard**, né le 2 mai 1961, fils de René Villard, originaire et domicilié à 2952 Cornol / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte Cornol

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 11) Monsieur **Gérard Meyer**, né le 18 juillet 1959, fils de Georges Meyer, originaire de St-Brais / JU, domicilié à 2922 Courchavon / JU, Mormont



Madame **Florence Marie Gerber**, née le 23 juillet 1974, fille de Jean-Claude Marie, originaire de Alle / JU, domiciliée à 2902 Fontenais / JU ;

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Courchavon

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2014 annexé aux présentes ;

12) Monsieur **Didier Jolissaint**, né le 5 juillet 1965, fils de Georges Jolissaint, originaire de Haute-Ajoie / JU domicilié à 2950 Courgenay / JU,

Madame **Véronique Metafuni**, née le 9 janvier 1969, fille de Maurice Sautebin, originaire de Saicourt / BE, domiciliée à 2950 Courgenay ;

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Courgenay

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 novembre 2014 annexé aux présentes ;

13) Monsieur **François Minger**, né le 3 août 1973, fils de Claude Minger, originaire de Bourrignon / JU, domicilié à 2905 Courtedoux / JU,

Madame **Karine Cerf**, née le 15 avril 1976, fille de Georges Hofmann, originaire de Saulcy / JU et Grossaffoltern / BE, domiciliée à 2905 Courtedoux / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte de Courtedoux

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2014 annexé aux présentes ;

14) Monsieur **Philippe Henzelin**, né le 30 août 1954, fils de Marius Henzelin, originaire de Bonfol / JU, domicilié à 2933 Damphreux / JU,

Madame **Béatrice Gerster**, née le 12 août 1969, fille de Roger Voillat, originaire de Lugnez / JU, domiciliée à 2933 Damphreux / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Damphreux

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2014 annexé aux présentes ;



- 15) Monsieur **Philippe Plumey**, né le 26 mai 1967, fils de Germain Plumey, originaire de Grandfontaine / JU, domicilié à 2916 Fahy / JU,

Madame **Séverine Rondez**, née le 2 mai 1976, fille de Michel Gigon, originaire de Cornol / JU, domiciliée à 2916 Fahy / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Fahy

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2014 annexé aux présentes ;

- 16) Monsieur **Gregory Pressacco** né le 2 novembre 1971, fils de Nevilio Pressacco, originaire de Bonfol / JU, domicilié à 2903 Villars-sur-Fontenais / JU,

Madame **Sylvie Gigon Rotunno**, née le 3 juillet 1965, fille d'André Gigon, originaire de Haute-Ajoie / JU et Porrentruy / JU, domiciliée à 2902 Fontenais / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Fontenais

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 février 2015 annexé aux présentes ;

- 17) Madame **Marguerite Vuillaume**, née le 3 août 1955, fille d'Alfons Henz, originaire de Grandfontaine / JU, domiciliée à 2908 Grandfontaine / JU,

Madame **Emilie Quiquerez**, née le 2 février 1985, fille de Roland Farine, originaire de Grandfontaine / JU, domiciliée à 2908 Grandfontaine / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Grandfontaine

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 janvier 2015 annexé aux présentes ;

- 18) Monsieur **Michel Baconat**, né le 3 novembre 1951, fils de Georges Baconat, originaire du Bémont / JU, domicilié à 2912 Réclère / JU,

Monsieur **Robert Cattin**, né le 23 février 1956, fils de Robert Cattin, originaire du Noirmont / JU, domicilié à 2906 Chevenez / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communal au nom de la :

Commune mixte Haute-Ajoie



- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 janvier 2015 annexé aux présentes ;

19) Madame **Brigitte Kübler**, née le 11 octobre 1962, fille de Maurice Girodat, originaire de Büsserach / SO, domiciliée à 2933 Lugnez / JU,

Madame **Jacqueline Klötzli**, née le 15 septembre 1959, fille de Raymond Somville, originaire de Farnern / BE, domiciliée à 2933 Lugnez / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Lugnez

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 février 2015 annexé aux présentes ;

20) Monsieur **Pierre-Arnauld Fueg**, né le 29 septembre 1972, fils d'Etienne Fueg, originaire de Günsberg / SO, domicilié à 2900 Porrentruy / JU,

Monsieur **François Valley**, né le 30 août 1962, fils de Jacques Valley, originaire de Haute-Ajoie / JU, domicilié à 2900 Porrentruy / JU,

- agissant comme maire et comme chancelier municipal au nom de la :

Commune municipale de Porrentruy

- selon extrait des procès-verbaux des délibérations du Conseil de Ville du 5 février 2015 annexé aux présentes ;

21) Monsieur **Raymond Périat**, né le 21 mai 1942, fils de René Périat, originaire de Fahy / JU, domicilié à 2907 Rocourt / JU,

Madame **Danièle Laville**, née le 3 juin 1965, fille de André Maurice, originaire de Porrentruy / JU, domiciliée à 2907 Rocourt / JU,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :

Commune mixte Rocourt

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 décembre 2014 annexé aux présentes ;

22) Madame **Catherine Corbat-Falbriard**, née le 8 avril 1959, fille de Charles Falbriard originaire de Vendlincourt, domiciliée à 2943 Vendlincourt / JU,

Madame **Valérie Tantardini**, née le 13 février 1970, fille de Vincent Vuillaume originaire de Arogno / TI, domiciliée à 2943 Vendlincourt,

- agissant comme maire et comme secrétaire communale au nom de la :



Commune mixte Vendlincourt

- selon extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 novembre 2014 annexé aux présentes ;

cédantes

et

- 23) Monsieur **Michel Choffat**, né le 16 mars 1952, fils de Martin Choffat, originaire de Coeuve / JU, domicilié à 2925 Buix / JU,

Madame **Jacqueline Galvanetto**, née le 24 janvier 1959, fille d'Hubert Monnin, originaire de Haute-Sorne / JU, domiciliée à 2942 Alle / JU,

- agissant comme président et comme secrétaire au nom du :

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

- syndicat au sens des articles 123 et suivants de la Loi sur les Communes, avec siège à Porrentruy et dont les statuts figurent déjà au Registre foncier à PJ 2010/5373 ;
- selon extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des délégués du 22 septembre 2014 annexé aux présentes ;

cessionnaire

Lesquels comparants, personnellement connus du notaire, déclarent conclure le contrat de cession immobilière suivant et requièrent le notaire soussigné d'en dresser acte authentique comme suit :

La **Commune mixte Alle**, la **Commune mixte La Baroche**, la **Commune mixte Beurnevésin**, la **Commune mixte Boncourt**, la **Commune mixte Bonfol**, la **Commune mixte Basse-Allaine**, la **Commune mixte Bure**, la **Commune mixte Clos du Doubs**, la **Commune mixte Coeuve**, la **Commune mixte Cornol**, la **Commune mixte Courchavon**, la **Commune mixte Courgenay**, la **Commune mixte Courtedoux**, la **Commune mixte Dampheux**, la **Commune mixte Fahy**, la **Commune mixte Fontenais**, la **Commune mixte Grandfontaine**, la **Commune mixte Haute-Ajoie**, la **Commune mixte Lugnez**, la **Commune municipale Porrentruy**, la **Commune mixte Rocourt** et la **Commune mixte Vendlincourt** cèdent gratuitement en toute propriété et jouissance au **Syndicat intercommunal du district de Porrentruy**, qui accepte par ses représentants, le droit de superficie suivant :



Ban de Porrentruy

Feuil.	Lieu dit et nature	Surface	Val.off.
2616	Chemin des Bains Bâtiment Patinoire couverte, restaurant, garage, n°23		CHF 2'015'200.-- =====

Nous disons : une valeur officielle de deux millions quinze mille deux cent francs.

ORIGINES DE LA PROPRIÉTÉ

Achat pour 1520/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Alle ;
Fusion pour 399/23285 inscrite le 1^{er} avril 2009 à PJ 1417 au profit de la Commune mixte La Baroche ;
Fusion pour 1393/23285 inscrite le 8 mai 2009 à PJ 2036 au profit de la Commune mixte Basse-Allaine ;
Achat pour 152/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Beurnevésin ;
Achat pour 1433/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Boncourt ;
Achat pour 823/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Bonfol ;
Achat pour 694/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Bure ;
Achat pour 646/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Coeuve ;
Fusion pour 1060/23285 inscrite le 6 avril 2009 à PJ 1512 au profit de la Commune mixte Clos du Doubs ;
Achat pour 848/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Cornol ;
Achat pour 315/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Courchavon ;
Achat pour 2115/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Courgenay ;
Achat pour 759/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Courtedoux ;
Achat pour 157/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Dampheux ;
Achat pour 439/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Fahy ;
Achat pour 1195/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Fontenais ;
Achat pour 339/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Grandfontaine ;
Fusion pour 1062/23285 inscrite le 24 mars 2009 à PJ 1247 au profit de la Commune mixte Haute-Ajoie ;
Achat pour 243/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Lugnez ;
Achat pour 6977/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune municipale Porrentruy ;



Achat pour 152/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Rocourt ;

Achat pour 564/23285 inscrit le 27 août 1996 à PJ 1890 au profit de la Commune mixte Vendlincourt.

SERVITUDES ET CHARGES FONCIÈRES

Charges :

Passage en faveur de Commune municipale Porrentruy ;

Parcage en faveur de Commune municipale Porrentruy.

ANNOTATIONS

Il n'y en a pas.

MENTIONS

Il n'y en a pas.

GAGES IMMOBILIERS

En 1^{er} rang :

Cédule hypothécaire sur papier nominative inscrite le 22 décembre 1972 à PJ 3465 au nom de la Commune mixte Grandfontaine, la Commune mixte Dampheux, la Commune mixte Coeuve, la Commune mixte Bure, la Commune mixte Beurnevésin, la Commune mixte La Baroche, la Commune municipale Porrentruy, la Commune mixte Courgenay, la Commune mixte Vendlincourt, la Commune mixte Cornol, la Commune mixte Fontenais, la Commune mixte Rocourt, la Commune mixte Lugnez, la Commune mixte Alle, la Commune mixte Fahy, la Commune mixte Clos du Doubs, la Commune mixte Basse-Allaine, la Commune mixte Bonfol, la Commune mixte Courtedoux, la Commune mixte Boncourt, la Commune mixte Courchavon, la Commune mixte Haute-Ajoie, taux 7.5 % l'an,
de

CHF 1'400'000.—

En 2^{ème} rang :

Cédule hypothécaire sur papier nominative inscrite le 22 janvier 1991 à PJ 210 au nom de la Commune mixte Haute-Ajoie, la Commune mixte Clos du Doubs, la Commune mixte Basse-Allaine, la Commune mixte Courtedoux, la Commune mixte Vendlincourt, la Commune mixte Bonfol, la Commune mixte Dampheux, la Commune mixte Boncourt, la Commune mixte Courgenay, la Commune municipale Porrentruy, la Commune mixte Bure, la Commune mixte Cornol, la Commune mixte Alle, la Commune mixte La Baroche, la Commune mixte Beurnevésin, la Commune mixte Courchavon, la Commune mixte Coeuve, la Commune mixte Rocourt, la Commune mixte Fahy, la Commune mixte Grandfontaine, la Commune mixte Fontenais, la Commune mixte Lugnez, taux 9 % l'an,
de

CHF 500'000.—



En 3^{ème} rang :

Cédule hypothécaire sur papier nominative inscrite le 8 juillet 1991 à PJ 2085 au nom de la Commune mixte Coeuve, la Commune municipale Porrentruy, la Commune mixte Dampfreux, la Commune mixte Fahy, la Commune mixte Rocourt, la Commune mixte Bonfol, la Commune mixte Grandfontaine, la Commune mixte Bure, la Commune mixte La Baroche, la Commune mixte Clos du Doubs, la Commune mixte Courchavon, la Commune mixte Lugnez, la Commune mixte Vendlincourt, la Commune mixte Alle, la Commune mixte Beurnevésin, la Commune mixte Courtedoux, la Commune mixte Boncourt, la Commune mixte Cornol, la Commune mixte Haute-Ajoie, la Commune mixte Fontenais, la Commune mixte Courgenay, la Commune mixte Basse-Allaine, taux 9 % l'an,
de

CHF 300'000.--

* * * * *

Description de l'immeuble de base :

<u>Ban de Porrentruy</u>		Surface	Val.off.
Feuil.	Lieu dit et nature		
714	<u>Chemin des Bains</u>		
	Bâtiment		
	Jardin		
	Autre revêtement dur	9'135 m ²	CHF 40'970.--
		=====	

Nous disons : une surface de neuf mille cent trente-cinq m² avec une valeur officielle de quarante mille neuf cent septante.

ORIGINES DE LA PROPRIÉTÉ

Achat inscrit le 25 août 1964 à Série VI/5527 en faveur de la Commune municipale Porrentruy ;
Achat inscrit le 19 août 1969 à Série VII/84 en faveur de la Commune municipale Porrentruy.

MENTION

Collecteur intercommunal d'eaux usées au profit du SEPE (PJ 1994/537).

SERVITUDES ET CHARGES FONCIERES

Charges :

Conduite d'égouts en faveur de Porrentruy 717 ;
Droit de superficie distinct et permanent en faveur de Porrentruy 2616-DDP.

ANNOTATION

Il n'y en a pas



GAGES IMMOBILIERS

Il n'y en a pas

* * * * *

CHARGES, CLAUSES ET CONDITIONS

- 1) Les profits et risques passeront au syndicat acquéreur dès l'entrée en jouissance. Le syndicat acquéreur prendra le droit de superficie cédé dans son état actuel, sans garantie de la contenance indiquée de l'immeuble de base qui est celle qui figure au cadastre et sans pouvoir faire de réclamation pour cause de dégradations qui pourraient exister ou de réparations qui seraient à effectuer dans les locaux pour autant que la loi le permette. La présente clause d'exclusion de garantie n'est ainsi pas applicable pour les défauts cachés, de même que pour les défauts frauduleusement dissimulés. Les parties ont été renseignées par le notaire soussigné sur la portée juridique de cette clause.
- 2) La taxe immobilière et les charges de toute nature grevant le droit de superficie cédé incombent au syndicat acquéreur dès l'entrée en jouissance. Un décompte au pro-rata sera établi entre parties si nécessaire.
- 3) L'entrée en jouissance a lieu lors de l'inscription de l'acte de cession au Registre foncier ; cette clause est purement conventionnelle et n'aura d'effet qu'entre parties.
- 4) Les frais, droits et honoraires auxquels les présentes donneront ouverture seront supportés par le syndicat acquéreur. Il est précisé que le syndicat acquéreur a formulé une requête d'exonération des droits de mutation.
- 5) Les parties sont rendues expressément attentives par le notaire au fait que les droits et obligations des éventuelles assurances dommages et responsabilité civile passeront de plein droit au syndicat acquéreur, à moins que celui-ci notifie par écrit à l'assureur ou aux assureurs concernés, dans un délai de trente jours à compter de l'inscription du transfert de propriété au Registre foncier, qu'il refuse le transfert des assurances en cause (art. 54 LCA).
- 6) L'attention du syndicat acquéreur est attirée sur l'Ordonnance sur les Installations électriques à Basse Tension (OIBT) faisant référence à l'obligation pour tout acquéreur d'un immeuble de faire contrôler la conformité de l'installation électrique à basse tension par une personne du métier pour autant que le dernier contrôle de conformité date de plus de cinq ans.
- 7) Le syndicat acquéreur est informé par les communes cédantes de l'état locatif de l'immeuble cédé. Conformément à l'article 261 alinéa 1 CO, le syndicat acquéreur déclare reprendre l'intégralité des baux en cours, sous réserve d'éventuelle résiliation au sens de l'article 261 alinéa 2 CO.
- 8) Après consultation en ligne du cadastre par le notaire soussigné, il est précisé que l'immeuble de base feuillet 714 et le droit de superficie feuillet 2616 du ban de Porrentruy ne figurent pas au cadastre des sites pollués.



REPRISE DE DETTE – DÉLÉGATION DE GAGES

Il n'y a pas de reprise de dette. Le syndicat acquéreur se déclare seul débiteur des trois cédules hypothécaires prédécrites grevant l'immeuble feuillet 2616 du ban de Porrentruy et qui lui seront remises gratuitement ; à sa demande, le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy sera inscrit comme nouveau créancier hypothécaire des trois titres.

Les communes cédantes donnent tous pouvoirs à Me Charles Freléchox pour signer le transfert des titres en leurs noms.

* * * * *

APPLICATION DE LA LDFR

L'immeuble feuillet 2616 du ban de Porrentruy se situe en zone de construction et ne fait pas partie d'une entreprise agricole ; la LDFR ne s'applique donc pas.

* * * * *

RÉQUISITION D'INSCRIPTION

Les parties consentent expressément à l'inscription du présent acte au Registre foncier et tous pouvoirs sont donnés au notaire soussigné pour requérir au dit Registre les inscriptions que comporte le présent acte, en particulier :

le transfert de propriété immobilière

Le présent acte ne sera toutefois pas inscrit au Registre foncier avant :

- le versement par le syndicat acquéreur d'une avance de frais de CHF 2'000.-- sur le compte postal 25-3763-7 ouvert au nom du notaire soussigné.

* * * * *

EXPÉDITIONS D'ACTE

Le présent acte sera expédié en vingt-quatre exemplaires, soit un pour le Registre foncier comme pièce justificative, un chacun pour la Commune mixte Alle, la Commune mixte La Baroche, la Commune mixte Beurnevésin, la Commune mixte Boncourt, la Commune mixte Bonfol, la Commune mixte Basse-Allaine, la Commune mixte Bure, la Commune mixte Coeuve, la Commune mixte Cornol, la Commune mixte Courchavon, la



Commune mixte Courgenay, la Commune mixte Courtedoux, la Commune mixte Dampheux, la Commune mixte Fahy, la Commune mixte Fontenais, la Commune mixte Grandfontaine, la Commune mixte Haute-Ajoie, la Commune mixte Lugnez, la Commune mixte Clos du Doubs, la Commune municipale Porrentruy, la Commune mixte Rocourt, la Commune mixte Vendlincourt, comme moyens de preuve et un pour le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, comme titre de propriété.

* * * * *

PREMIÈRE CLÔTURE

Lecture de l'acte qui précède est donnée par le notaire soussigné aux représentants de la Commune mixte Haute-Ajoie, qui lui sont connus ; ceux-ci, ès qualités qu'ils agissent, déclarent que cet acte renferme bien l'expression de leur volonté et le signent avec le notaire.

Toutes les personnes participant à la réception de l'acte sont présentes pendant les opérations qui ont lieu sans interruption.

DONT ACTE :

Fait et passé à Chevenez, au bureau communal, l'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

d.d. 25 juin 2015.

Commune mixte Haute-Ajoie :
Le Maire :  Le Secrétaire : 



Le Notaire :



DEUXIÈME CLÔTURE

Lecture de l'acte qui précède est donnée par le notaire soussigné aux représentants de la Commune mixte Alle, de la Commune mixte Beurnevésin, de la Commune mixte Boncourt, de la Commune mixte Bonfol, de la Commune mixte Basse-Allaine, de la Commune mixte Bure, de la Commune mixte Coeuve, de la Commune mixte Cornol, de la Commune mixte Courchavon, de la Commune mixte Courtedoux, de la Commune mixte Dampfreux, de la Commune mixte Fahy, de la Commune mixte Fontenais, de la Commune mixte Grandfontaine, de la Commune mixte Lugnez, de la Commune mixte Clos du Doubs, de la Commune municipale Porrentruy, de la Commune mixte Rocourt, de la Commune mixte Vendlincourt et du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, qui lui sont connus; ceux-ci, ès qualités qu'ils agissent, déclarent que cet acte renferme bien l'expression de leur volonté et le signent avec le notaire.

Toutes les personnes participant à la réception de l'acte sont présentes pendant les opérations qui ont lieu sans interruption.

DONT ACTE :

Fait et passé à Porrentruy, à l'Hôtel de Ville, l'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

d.d. 29 juin 2015.

Le Maire :



Le Secrétaire :

Commune mixte Basse-Allaine :

Le Maire :

Commune de Basse-Allaine
Rue de l'Ecole 3
Case Postale 25
2923 Courtemaîche

Le Secrétaire :

Le Maire :

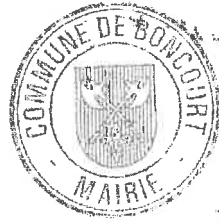


La Secrétaire :



Commune mixte Boncourt :

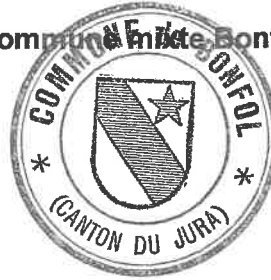
Le Maire :



Le Secrétaire :

Commune mixte Bonfol :

Le Maire :



La Secrétaire :

Commune mixte Bure :

Le Maire :



La Secrétaire :

Commune mixte Clos du Doubs :

Le Maire :



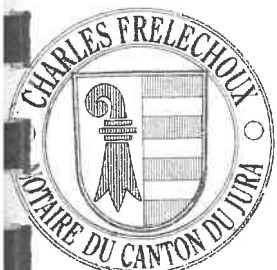
Le Secrétaire :

Commune mixte Coeuve :

Le Maire :



La Secrétaire :



Commune mixte Cornol :

Le Maire :



Le Secrétaire :

Commune mixte Courchavon :

Le Maire :



La Secrétaire :

Commune mixte Courtedoux :

Le Maire :



La Secrétaire :

Commune mixte Dampheux :

Le Maire :



La Secrétaire :

Commune mixte Fahy :

Le Maire :



Le Secrétaire :



Commune mixte Fontenais :

Le Maire :

Guillaume



La Secrétaire :

J. Figeat

Commune mixte Grandfontaine :

Le Maire :

P. Vuilleumier



La Secrétaire :

[Signature]

Commune mixte Lugnez :

Le Maire :

B. Kiebler



Le Secrétaire :

[Signature]

Commune municipale Porrentruy :

Le Maire :

[Signature]



Le Chancelier :

[Signature]

Commune mixte Rocourt :

Le Maire :

J. Perin



La Secrétaire :

[Signature]



Commune mixte Vendlincourt :

Le Maire :

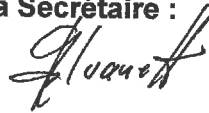
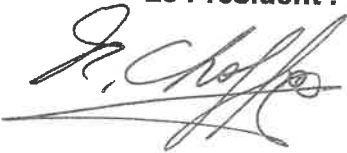
La Secrétaire :



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy :

Le Président :

La Secrétaire :



Le Notaire :



TROISIÈME CLÔTURE




Lecture de l'acte qui précède est donnée par le notaire soussigné aux représentants de la Commune mixte La Baroche et de la Commune mixte Courgenay, qui lui sont connus; ceux-ci, ès qualités qu'ils agissent, déclarent que cet acte renferme bien l'expression de leur volonté et le signent avec le notaire.

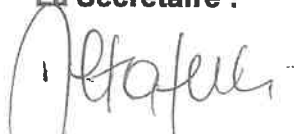
Toutes les personnes participant à la réception de l'acte sont présentes pendant les opérations qui ont lieu sans interruption.

DONT ACTE :

Fait et passé à Porrentruy, en l'Etude, l'an deux mille quinze, le deux juillet.

d.d. 2 juillet 2015.

Commune mixte La Baroche :
Le Maire :  Le Secrétaire : 


Commune mixte Courgenay :
Le Maire :  La Secrétaire : 


Le Notaire :



Pour première expédition certifiée conforme à la minute no 1491, délivrée au **Syndicat intercommunal du district de Porrentruy** comme titre de propriété.



Inscrit au Registre Foncier
le 3 juillet 2015
à PJ 2015/2291